

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

**RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) N° 1268/2012 DE LA COMMISSION
du 29 octobre 2012**

**relatif aux règles d'application du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et
du Conseil relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union**

(JO L 362 du 31.12.2012, p. 1)

abrogé par:

	Journal officiel	
n°	page	date
Décision (UE) 2018/1520 de la Commission du 9 octobre 2018	L 256	67
		12.10.2018

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg_del/2012/1268/2018-01-01/fra